



Le ministre de l'Administration Territoriale promet de prendre les mesures sévères contre toutes tentatives de trouble à l'ordre public

En effet, vendredi dernier, le ministre de l'Administration Territoriale Paul Atanga Nji a lancé une mise en garde au cours d'une conférence de presse contre ceux qui « posent des actes dangereux pour la paix sociale en essayant notamment d'organiser un mouvement insurrectionnel ». Le ministre a indiqué que toute tentative sera traitée avec la plus grande fermeté

Il s'agit donc là d'une déclaration très dure à l'égard de Maurice Kamto qui continu à revendiquer sa victoire à l'issue du scrutin du 07 octobre passé, et dont un « plan de résistance » a été publié il y a quelques jours

Voici un extrait de la communication du ministre Paul Atanga Nji

Un candidat (Maurice Kamto, Ndlr) s'est autoproclamé vainqueur de l'élection présidentielle. Il a ensuite de nouveau décidé de se mettre en marge de la légalité en contestant le verdict du conseil constitutionnel.

Ledit candidat et son entourage n'ont cessé de multiplier les provocations et de poser des actes

dangereux pour la paix sociale en essayant notamment d'organiser un mouvement insurrectionnel

Plusieurs de ses actes et déclarations tombent sur le coup des lois en vigueur dans notre pays notamment des dispositions du code pénal et de la loi contre le terrorisme réprimant les atteintes à la sûreté de l'État et l'incitation à la rébellion

Toutes les tentatives de trouble à l'ordre public, seront traitées avec la plus grande fermeté. Les auteurs comme ceux qui les y auront incitées auront à répondre devant les instances judiciaires compétentes.

Tous ceux qui seraient tentés de violer les lois de la République auront à en répondre devant les instances appropriées et subiront toute la rigueur de ces mêmes lois
